

Quatrième chambre

La demande d'avis, concernant un projet d'arrêté du Gouvernement wallon "portant conditions sectorielles relatives aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets", introduite le 24 décembre 2002 par le Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Région wallonne, a été rayée du rôle le 17 février 2003 suite à la réinscription de l'affaire sous le n° de rôle 34.910/4.
